

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**N° 2018 - 07 :** Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 74  
Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2017-2022  
Unité pastorale Les Fréchets - «Amélioration de l'accès à la ressource en eau»

Le « 26 mars 2018 à 14h30 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présents :**

Christian ANSELME  
Marc CHUARD  
Michel MATHIEU  
Serge FARINELLI  
Michel BASTARD-ROSSET  
Gérard LEVET

**Assistaient également :**

Aurélié CORBET, Service des finances Fillière  
Guillaume CHANDELLIER, Directeur Général Fillière  
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74  
Georges FASTIER, Comptable public Annecy le Vieux  
**Avait donné pouvoir :**  
Éric CROSETI à Michel BASTARD-ROSSET  
Elie FARINELLI à Serge FARINELLI

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire le projet d'alimentation en eau à l'unité pastorale Les Fréchets par l'implantation d'un réservoir d'eau.

Monsieur le Président indique que le montant des dépenses est estimé à **7 590,00 euros TTC, assistance comprise.**

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- |  |            |
|--|------------|
| • Subvention Conseil Départemental de la Haute Savoie sollicitée | 4 554,00 € |
| • Autofinancement restant à la charge de l'AFP                   | 3 036,00 € |

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 7 590,00 euros TTC.
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage.
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus  
Pour copie conforme

**Le Président**  
Christian ANSELME

AFP des GLIERES  
Le Président  
Christian ANSELME

